

**École maternelle XXXXXXXXXXXX**

**Adresse**

**93800 Épinay-sur-Seine**

**Téléphone : 01.49. 71…**

**Courriel : ce.093….@ac-creteil.fr**

L'École a pour mission d’incarner, de faire vivre et de transmettre aux élèves les principes et les valeurs de la République : Liberté, Égalité, Fraternité, Laïcité.

Elle mobilise pour cela l’ensemble des personnels, des temps scolaires et des activités éducatives.

Son projet repose sur l’ambition d’émancipation intellectuelle des élèves par le savoir et la culture.

Votre enfant va rentrer pour la première fois à l’école élémentaire publique XXXXXXXX

En tant que parent, vous participez à la réussite scolaire de votre enfant.

Votre place est reconnue car vous êtes membre de la communauté éducative et en ce sens, vos compétences dans l’éducation de votre enfant, et celles des professionnels de l’éducation sont complémentaires.

Ainsi, votre enfant prend conscience de l’importance que vous accordez à sa scolarité.

L'école élémentaire accueille les élèves de 6 à 11 ans sur deux cycles (cycle 2 et début du cycle 3) et cinq niveaux de classes : le cours préparatoire, le cours élémentaire 1re année, le cours élémentaire 2e année, le cours moyen 1re année et le cours moyen 2e année.

**Les objectifs à l'école élémentaire**

Les écoles élémentaires assure l'acquisition des **fondamentaux** : **lire, écrire, compter, respecter autrui.**

De plus,

* elle suscite le développement de l'intelligence, de la sensibilité artistique, des aptitudes manuelles, physiques et sportives ;
* elle dispense les éléments d'une culture historique, géographique, scientifique et technique ;
* elle offre une éducation aux arts visuels et aux arts musicaux ;
* elle assure l'enseignement d'une langue vivante étrangère et peut comporter une initiation à la diversité linguistique ;
* elle contribue également à la compréhension et à un usage autonome et responsable des médias, notamment numériques ;
* elle assure l'acquisition et la compréhension de l'exigence du respect de la personne, de ses origines et de ses différences ;
* elle transmet également l'exigence du respect des droits de l'enfant et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle assure conjointement avec la famille l'enseignement moral et civique pour permettre l'exercice de la citoyenneté, l'acquisition, le partage des valeurs et symboles de la République et de l'Union européenne.

**Les horaires de l’école :**

**🡺 À respecter pour assurer l’organisation, la sécurité de l’école et le bien-être de votre enfant.**

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi**

**8h20-8H30 🡺 11h30**

**13h20-13h30 🡺 16h30**

**🡺 La fréquentation scolaire est obligatoire.**

**Informations périscolaires :**

Sur inscription auprès des services municipaux : Accueil assuré par le centre de loisirs :

**Accueil pré-scolaire** 7h30-8h20

**Cantine :** 11h30-13h20

**Étude dirigée** 16h30 – 18h00 (assurée par les enseignants)

**Animation après l’étude** 18h-19h

**Les papiers administratifs indispensables et urgents à remettre à l’école :** (si pas encore transmis)

Une attestation d’assurance avec la responsabilité civile et l’individuelle accident

La fiche de renseignements complétée lisiblement et entièrement

L’autorisation de photographier votre enfant dans le cadre des activités scolaires

**L’organisation de la rentrée**

La rentrée : 4 septembre à 8h20 pour les CE1, CE2, CM1, CM2.

4 septembre à 9h pour les CP.

Ces informations se trouvent à l’entrée de l’école, dans votre boîte mail, sur la liste de matériel délivrée par l’école.

Si votre enfant montre des signes d’inquiétude quand vous l’accompagner, rassurez-le.

Prenez le temps de prendre contact avec l’enseignant(e) ou la direction de l’école afin de poser toutes vos questions pour ne pas rester dans le doute ou l’incompréhension.

Votre enfant sera sensible à la confiance réciproque entre l’école et sa famille. Confiance qui passe par le dialogue.

**La vie à l’école**

Votre enfant :

- porte des vêtements faciles à mettre, qui ne craignent pas d’être salis. Ses vêtements sont notés à ses nom-prénom.

- n’apporte pas de jouets, de bijoux, de bonbons, de chewing-gums, de gâteaux, d’objets de valeur.

Si votre enfant est malade, qu’il a de la fièvre, il reste à la maison. Il pourrait être contagieux pour ses camarades.

 À l’école, on ne peut pas donner de médicaments. Sauf si votre enfant relève d’un P.A.I (projet d’accueil individualisé), élaboré à votre demande en relation avec votre médecin traitant.

Vous informez l’école par mail ou par téléphone dès qu’il est absent et vous justifiez cette absence par écrit dans le cahier de correspondance.

**Les relations école-famille**

Vous prenez connaissance des informations dans le cahier de correspondance et vous les signez. (seul moyen pour l’école de savoir que vous les avez lues).

Vous êtes responsable de votre enfant dès qu’il vous est remis à 16h30 au portail de l’école.

